

HOTEL DE VILLE

A l'attention de Monsieur Le MAIRE

223, Avenue François Mitterrand
13170 LES PENNES MIRABEAU

Objet : Demande de Permis de construire
PROJET TH CEZANNE

ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE PPRIF

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Patrick RICHET, Architecte D.P.L.G. inscrit à l'ordre des Architectes P.A.C.A. sous le numéro 3571, mandaté par la :

SARL TELEHOUSE INTERNATIONAL CORPORATION OF EUROPE LIMITED
Sise : 137, boulevard Voltaire – 75011 PARIS
Représentée par Monsieur Sami SLIM.
N° de SIRET 408 024 115 00037.

Atteste que :

⇒ Le projet présenté sur la section cadastrale CR n°290 – 209, allée de la Broquette – 13170 LES PENNES MIRABEAU, a une superficie d'environ 60 335 m²,

Prendra en compte les règles et prescriptions établies dans le Plan de prévention des Risques d'Incendie de Forêt, conformément à l'arrêté préfectoral du 06/08/2018 portant approbation du PPRIF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Fait à Aubagne, le 15/05/2025

Patrick RICHET

